



Montigny le Bretonneux, le 09/11/2022

Chères adhérentes, Chers adhérents,

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Sportive de Montigny le Bretonneux se déroulera

**Mardi 13 décembre 2022 à partir de 20h, dans les locaux ASMB (à côté du gymnase Ladoumègue)**

Le comité de direction de l'A.S.M.B. est composé de 26 membres élus chaque année lors de l'Assemblée Générale.

- chaque électeur pourra présenter jusque trois pouvoirs
- le quorum est de 1 voix pour 50 adhérents,
- 1 adhérent=1voix (les adhérents de moins de 16 ans sont représentés par un de leurs parents)

Pour la bonne marche de notre association, je compte sur votre présence.

Je vous prie de croire, chères adhérentes et chers adhérents, en ma sincère considération.

Jean-Michel NOBLE  
Président de l'A.S.M.B.

---

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Rapport moral du Président
- 2) Rapport financier du Trésorier
- 3) Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de la saison 2021/2022
- 4) Approbation des comptes arrêtés au 30/06/2022
- 5) Rapport spécial du commissaire aux comptes visé à l'article L 612-5 du code du commerce
- 6) Proposition d'affectation du résultat
- 7) Election du comité directeur
- 8) Questions diverses

La séance se terminera par le pot de l'amitié.

---

### **Pouvoir pour l'assemblée générale de l'A.S.M.B.**

**Je soussigné(e) :** .....

**Section :** .....

**Donne pouvoir à :** .....

**Pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'A.S.M.B. du Mardi 13 décembre 2022**

**Signature**